

**Arrêté du 20/08/07 portant désignation du préfet  
coordonnateur du site Natura 2000 « Val d'Allier Saint-Yorre -  
Joze » (zone de protection spéciale)**

(JO n° 195 du 24 août 2007)

---

NOR : DEVN0757392A

**Vus**

Le Premier ministre,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R. 414-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Val d'Allier Saint-Yorre - Joze » (zone de protection spéciale),

Arrête :

**Article 1er de l'arrêté du 20 août 2007**

Le préfet du Puy-de-Dôme est désigné préfet coordonnateur du site Natura 2000 « Val d'Allier Saint-Yorre - Joze » (zone de protection spéciale FR 8312013) dans les départements suivants :

- Allier ;
- Puy-de-Dôme.

**Article 2 de l'arrêté du 20 août 2007**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 2007.

Pour le Premier ministre et par délégation :

Par empêchement du secrétaire général du Gouvernement :

Le directeur au secrétariat général du Gouvernement,

J.-H. Stahl

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-200807-portant-designation-prefet-coordonnateur-site-natura-2000-val-dallier>